



COMMUNE DE ZUDAUSQUES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2025

République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 01 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} février à 10H00, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 27 janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur) et publié sur le site de la commune.

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Anne-Gaëlle Gawlowicz, Bruno Helleboid, Jacques Bocquet, Sabine Vroelant, Danièle Bernard, Arnaud Denis .

Pouvoirs : Ludovic Ribreux à Didier Delattre, Mickaël Huyghe à Bruno Helleboid, Pascal Dubar à Arminda Giovacchini, Lucie Masson à Anne-Gaëlle Gawlowicz, Audrey Deluen à Colette Lemaire.

Secrétaire de séance : Arminda GIOVACCHINI

ORDRE DU JOUR :

- ◆ **Désignation du secrétaire de séance.**
- ◆ **Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.**
- ◆ **Intercommunalité**
 - CCPL : reporting sur commissions, bureaux et conseil
 - SED : retour sur dernier comité syndical
- ◆ **Administration générale**
 - Budget 2024-décision modificative (si besoin)
 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2025
 - Demandes de subventions
 - Remboursement de dépenses de fonctionnement
 - Vente d'un délaissé vallon de la taillette
- ◆ **École – Enfance – Jeunesse -ALSH :**
 - Informatique pour l'école
 - Séjour CCPL été 2025
- ◆ **Lien social**
 - Informations
- ◆ **Tourisme – Culture – Patrimoine – cadre de vie**
 - Informations
- ◆ **Animation-fêtes et cérémonies**

- *Calendrier des fêtes 2025*
 - ◆ **Tourisme – Culture – Patrimoine – cadre de vie**
 - *Informations*
 - ◆ **Travaux – sécurité :**
 - *Point sur la mission de maîtrise d'œuvre sur l'opération d'extension-rénovation salle polyvalente*
 - *Informations et point sur les autres travaux en cours et à venir*
 - ◆ **Questions diverses**
 - ◆ **Décisions du maire par délégation**
-

1) Désignation du secrétaire de séance

Arminda GIOVACCHINI est désignée secrétaire de séance.

2) Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité sans observations.

3) CCPL : reporting sur commissions bureaux et conseil

◆ **20 janvier: Bureau**

1. Finances

- ROB
- Demande de fonds de concours : Rénovation petit patrimoine
- Demande de fonds de concours : réhabilitation énergétique patrimoine communal
- Marché pour l'achat de composteurs et bio seaux -programme stratégie déchets
- Renouvellement aide à l'achat vélo
- Renouvellement aide pour récupérateurs eau de pluie

2. Développement économique

- Dossier d'aide TPE/PME
- Aide à l'installation agricole
- Prochain marché semi nocturne
- Demande de participation Eura Industry Innovation

3. Ressources humaines

- Tableau des effectifs : postes en remplacement et poste ADS
- Délibération concernant le changement du forfait mobilité
- Recrutement « Chargé des projets transversaux de la CCPL »

4. Habitat

- Projet de convention de Pacte territorial France renov

5. Programmation culturelle

- Saison et animations culturelles 2025 + Budget
- Intervention « éveil musical » dans les écoles

6. Programme d'animations tourisme sport de nature

- Programmation 2025
- Tarification

7. CIAS

- Bilan RSA 2024 et application de la loi plein emploi
- Bilan Epicerie solidaire

8. Questions diverses

- SYMVAHEM : demande de financement exceptionnelle de soutien à l'investissement
- Stratégie de prévention des déchets : retour sur les premières réunions de concertation

◆ **30 janvier : Tourisme-Sport et culture-Affaires scolaires et sociales-Santé et solidarité- Jeunesse et famille**

1. Centre Intercommunal d'Action Sociale

- Bilan RSA 2024 et application de la loi plein emploi
- Bilan Epicerie solidaire
- Point Colo des ados

2. Développement touristique et programme d'animation

- Programmation 2025
- Tarification

3. Programmation saison culturelle et lecture publique

- Saison et animations culturelles 2025
- Intervention « éveil musical » dans les écoles

4. Centre aquatique :

- Bilan fréquentation 2024
- Programme des animations 2025

4) **SED :**

◆ **Conseil d'exploitation du 9 décembre**

Se reporter au power point disponible sur le site de la commune

A l'ordre du jour figurait :

- Le ROB
- Le nouveau dispositif de financement de l'agence de l'eau
- Les tarifs 2025
- La trajectoire financière

◆ **Comité syndical du 11 décembre 2024**

Se reporter au Procès-verbal disponible sur le site du Syndicat des eaux de Dunkerque

5) **Budget 2024-décision modificative (Délibération n° 2025-001)**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Considérant qu'il est constaté dans la comptabilité de la commune que les comptes de classe 3 : 3351-3354 et 3355 ont été depuis plusieurs années en balance négative et qu'il n'y a pas lieu d'être ;

Considérant que le compte 3351 apparaît en débit de 150 000€, que le compte 3354 apparaît en débit de 3425.37€, que le compte apparaît en débit de 9678.79€,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser ces opérations,

Il convient d'apurer ces comptes par la décision modificative suivante :

- Crédit du 3351 pour 150 000 Euros et débit du même montant au 1068.
- Crédit du 3354 pour 3 425,37 Euros et débit du même montant au 1068.

- Crédit du 3355 pour 9 678,79 Euros et débit du même montant au 1068.

Ces opérations seront effectuées sur l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter la décision modificative telle que décrite ci-dessus

6) Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2025 (Délibération n°2025-002)

Monsieur le maire, rapporteur de la question, rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2024 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Désignation	Budget 2024	Décision modificative	Montant autorisé (Maxi 25%)	Montant voté
20	Immobilisations incorporelles	6000	0	1500.00	1500.00
21	Immobilisations corporelles	161330.00	81987.59	60829.39	60829.39
23	Immobilisations en cours	11299.28	10000.00	5324.82	5324.82

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal de l'exercice 2024 dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- D'adopter la proposition du rapporteur dans la limite des montants précisés ci-dessus.

7) Demandes de subventions

DETR/DSIL (Délibération n°2025-003)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu la délibération du 06 juin 2020 donnant délégation à M le Maire de solliciter auprès de l'Europe, de l'Etat, de toutes les collectivités territoriales, ou d'autres partenaires institutionnels publics ou privés, l'attribution de subventions,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir déposé un dossier DETR et DSIL concernant le projet de la mise aux normes de sécurisation des équipements publics par la vidéoprotection dont le coût prévisionnel s'élève à 79 694.44€ HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 19 923.36€.

Il explique également avoir déposé un dossier DETR concernant des travaux de voirie Chemin du Moulin dont le coût prévisionnel s'élève à 105 292.50€ HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) d'un montant de 21058.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- arrêter le projet de la mise en place de la Vidéoprotection ;
- arrêter le projet des travaux de voirie Chemin du Moulin ;
- solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

8) Remboursement de dépenses de fonctionnement (Délibération n°2025-004)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, depuis le 1^{er} octobre 2024, le mode de fonctionnement de la poste a changé.

N'ayant plus de relais poste dans la commune et en attendant la souscription du paiement différé, il a fallu procéder à l'achat de timbres. Le montant de cet achat, effectué par Mme Colette Lemaire, s'est élevé à 196.34€TTC

Il est également question de rembourser Mme Anne-Gaëlle Gawlowicz pour un plein de carburant (Gasoiil) d'un montant de 50.01€TTC dans le véhicule des services techniques le 24 janvier 2025 afin de pouvoir transporter le matériel de théâtre du foyer rural de Zudausques.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de pouvoir procéder à ces 2 remboursements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- De procéder au remboursement de 196.34€ à Mme Colette Lemaire.
- De procéder au remboursement de 50.01€ à Anne-Gaëlle Gawlowicz.

9) Vente d'un délaissé vallon de la taillette (Délibération n°2025-005)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 21 octobre 2021, il a été convenu de la vente d'un délaissé d'environ 25m² (voir plan n° 1) au profit de M et Mme JUDAS-SIRBU domiciliés 14, rue des charmilles, le délaissé jouxtant leur parcelle le long du cheminement piéton conduisant du domaine « vallon de la taillette » au chemin rural de la taillette.

Suite à la mise en vente de la maison de M JUDAS et Mme SIRBU, 14 rue des charmilles, cadastrée ZH n° 186 au profit de M Quentin DENEUVILLE, il est demandé à la mairie de réitérer l'engagement de la vente de ce délaissé non plus d'environ 25m² mais d'une surface de 55m² (voir plan n°2)

Monsieur le Maire propose de donner suite à cette demande d'acquisition et de vendre ce délaissé au prix antérieurement fixé à 15€ le m², les frais notariés et d'arpentage étant à la charge de l'acquéreur.

Considérant que ladite parcelle résulte du seul exercice de la propriété, la présente opération n'est pas assujettie à la TVA.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

1. D'abroger la délibération du 21 octobre 2020.
2. De vendre le délaissé au profit de M Quentin Deneuve tel que décrit au plan n°2 joint à la présente, jouxtant la propriété de M et Mme JUDAS au prix de vente de 15€ le m2, les frais notariés et d'arpentage étant à la charge de l'acquéreur.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la régularisation de ce dossier et d'intervenir à la signature des actes relatifs à cette opération.

10) Report de la délibération sur la convention de location de parcelles au site des jardins et vergers de cormette

11) Mise au point sur la délivrance des médailles du travail

Suite à une demande M le maire rappelle que l'attribution d'une médaille du travail relève exclusivement de l'employeur ou du bénéficiaire qui doivent déposer leur demande auprès des services de l'État ou sur le site prévu à cet effet.

Le maire de la commune est simplement sollicité par les services de l'État pour émettre un avis sur l'honorabilité du salarié. Pour pouvoir être honoré par la commune, soit à la ducasse, soit à la cérémonie des vœux, il appartient à l'employeur ou au récipiendaire de faire savoir à la commune si la personne proposée a bien été promue car la commune n'est pas systématiquement destinataire du diplôme correspondant à cette distinction qui valorise très justement des années de travail.

12) École – Enfance – Jeunesse -ALSH :

- Informatique pour l'école

Mme Courtois souhaite changer les ordinateurs de la classe mobile.

Après réflexion, le choix s'est porté sur des tablettes avec clavier amovible.

La société Prodilog propose 15 tablettes 64 Go avec Clavier à 275€HT l'unité, 314€HT pour une tablette 128Go avec clavier.

Boulangier : 205€HT pour une tablette 64GO et clavier.

Il sera proposé à Mme la directrice de faire connaître son choix

- Séjour CCPL été 2025 :

80 places ouvertes pour les 26 communes du territoire. La colonie se déroulera du 07 au 20 juillet à Val-Cenis.

Une dizaine d'enfants de Zudausques sont susceptibles de pouvoir y participer.

13) Lien social

Colette Lemaire fait un point sur la situation des personnes âgées souffrantes ou en situation de solitude

14) Tourisme – Culture – Patrimoine – cadre de vie

Jacques Bocquet partage les Informations relatives à ces thématiques, en particulier sur les opérations « plantons le décor » et « propreté Hauts de France ». Il indique également la reprise en avril du chantier portant réfection du puits à Audenthun ainsi que la réparation de l'abri en torchis en l'espace pédagogique portant découverte de la nature.

15) Animation-fêtes et cérémonies

Après concertation avec les associations conventionnées le calendrier des fêtes 2025 est définitivement acté à la réserve près qu'une association n'a pas totalement arrêté les dates de ses

manifestations. Aussi pour cette dernière la mise à disposition de la salle polyvalente se fera en fonction des possibilités restantes.

16) Travaux – sécurité

Un point est effectué sur la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'opération d'extension-rénovation salle polyvalente. Une réunion de travail a eu lieu mi-janvier avec l'architecte. Le 14 février prochain, une réunion publique est organisée pour que M L'architecte puisse présenter l'avant-projet sur lequel il a jusqu'ici travaillé. Suite à cette réunion, l'architecte proposera au conseil municipal un projet final pour dépôt du permis de construire

Le conseil municipal est également informé des autres travaux en cours et à venir qu'il a précédemment validé.

17) Questions diverses :

LE SmageAa a contacté Didier Delattre, adjoint aux travaux, pour proposer à titre exceptionnel de nettoyer et dévaser le bassin de rétention communal suite aux intempéries 2024-2025.

18) Décisions du maire par délégation

Néant

La séance est levée à 11h15

